

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le  
13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

**Rapport de M. François Mireval.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2017. La commission des finances l'a étudiée lors de ses séances des 21 novembre 2017, 10 et 31 janvier et 21 février 2018, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

**Séance du 21 novembre 2017**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint, et de M. Christophe Gaillard, administrateur*

Un commissaire évoque d'abord le crédit voté de 1,120 million sur Ecopôle (page 21). Il demande pourquoi il y a plus d'argent que le montant voté: est-ce à cause du Moulin à danses (MàD)?

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il faut poser la question à la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Elle ajoute que le projet Ecopôle a été imaginé il y a dix ans et n'a jamais démarré. Quant au lien avec le MàD, M<sup>me</sup> Salerno n'a jamais milité pour que Ecopôle soit à la place du MàD. Lorsqu'ils seront contraints de partir, on verra. Peut-être qu'Ecopôle aura un lieu un jour, mais pas là.

Un commissaire a une question quant aux rénovations des logements (page 50). Bien qu'elles soient du ressort de M. Pagani, ça peut concerner la Gérance immobilière municipale (GIM) ou le DFL. Il y a une série de bâtiments, comme la Jonction, dont la façade s'effrite. Quelle est l'intention du Conseil administratif dans ce domaine? Il n'y a aucun chiffre, or des estimations pourraient être faites. Il aimerait connaître l'enveloppe globale.

M<sup>me</sup> Salerno répond que ça dépendra du projet architectural. Le DFL veut des projets parcimonieux. Mais si on veut faire mieux, cela a clairement un coût. Ces bâtiments étaient faits pour durer au plus trente ou quarante ans. En réalité, le meilleur choix serait de complètement les détruire, pour une reconstruction de qualité. Comme il y a beaucoup de personnes qui vivent dedans, et qu'il faudrait les reloger pendant ce temps, c'est impossible. De plus, le rendement de la chose louée est modeste, on ne peut donc pas faire de l'exemplaire.

Un commissaire demande si on peut imaginer une rénovation avec un coût plus élevé, et avec une adaptation du loyer.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'à teneur du règlement on applique le règlement.

### **Séance du 10 janvier 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Francine Koch, directrice adjointe, de M<sup>me</sup> Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), du président remplaçant de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), et de M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse de la CCSJ*

Un commissaire demande où en sont les travaux relatifs au Manège (page 26).

Comme M<sup>me</sup> Alder propose de poser cette question à M. Pagani, le commissaire rétorque qu'on n'est jamais mieux renseigné sur M. Pagani qu'en demandant à ses collègues. Il insiste donc et repose sa question.

M<sup>me</sup> Koch rappelle que le crédit de réalisation a été voté. Les appels d'offres définitifs sont en train d'être finalisés par les architectes mandataires. Les autorisations de construire doivent encore être obtenues. Elle précise que tout suit son cours, sans problème. La mise à disposition est prévue pour 2020.

Un commissaire demande pour quand la crèche de la gare des Eaux-Vives est prévue.

M<sup>me</sup> Capeder répond que cette crèche est prévue pour 2024-2025. Elle ajoute que le projet est déjà finalisé au niveau architectural et que tout est prêt dans le cadre du complexe global.

Un commissaire demande si l'on a une idée du calendrier relatif à la rénovation des cuisines de production des restaurants scolaires (page 64).

M<sup>me</sup> Koch répond que le crédit d'étude y relatif sera bientôt présenté au Conseil municipal.

### **Séance du 31 janvier 2018**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirectrice et codirecteur du département, en la présence de M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, présidente de la commission des travaux et des constructions*

M. Pagani informe la commission que ses services disposent d'instruments de maîtrise performants: l'indice de certitude est tel qu'il va être transformé en indice de réalisation.

Un commissaire est surpris de ne rien voir sur le projet des vélos en libre-service. Il sait que le projet est bloqué mais s'étonne de l'absence de prévisions car cela pourrait nécessiter des investissements.

M. Pagani rappelle qu'une proposition a été déposée avec la demande d'un crédit pour installer et réaliser 40 stations sur 60. Cet argent ne sera pas nécessaire car l'opérateur va prendre le projet en charge. M. Pagani ouvre une parenthèse: à Zurich, ils ont déployé 600 vélos gratuitement et la Municipalité de Zurich a été mise devant le fait accompli. Il ajoute que ce ne sont pas les vélos qui rapportent de l'argent, mais les formulaires que les usagers sont obligés de remplir avec leurs données. En effet, ces informations sont remises ensuite à de grandes entreprises. Donc le domaine public est utilisé à des fins commerciales: ce n'est pas acceptable et une décision de justice a été rendue en ce sens. Velospot n'a plus le droit d'utiliser ainsi le domaine public. Cette entreprise ne se déploie plus. M. Pagani se dit préoccupé par cette utilisation un rien sauvage du domaine public. Aussi, il a fait demander à la Fondation des parkings (FdP) de mettre au point un système électronique pour récolter des données de telle sorte qu'elles puissent être rapatriées dans les serveurs, l'idée étant qu'elles ne puissent être vendues.

Le commissaire constate que ce sujet des vélos en libre-service est sur la table depuis 2007. Il réitère sa surprise quant à l'absence de prise en compte d'investissements, car il faudra installer un système et des centaines de vélos de façon sécurisée en Ville.

M. Pagani répond que ça ne coûtera rien. L'opérateur sera en charge de tout, y compris de l'aménagement. Ils attendent encore l'autorisation du Tribunal. Pour eux, l'important est d'avoir des vélos en ligne avec la politique des Transports publics genevois.

Le commissaire demande s'il y aura bien un revenu pour la Ville de Genève.

M. Pagani explique que les gens qui mettaient des vélos gratuits à disposition perdaient de l'argent. A Zurich, seules les locations de vélos électriques rapportent. A Paris, il y a eu des pertes considérables. Ce système ne fonctionne pas.

Un commissaire constate que ce plan financier d'investissement (PFI) va jusqu'en 2029 et demande si rien ne va impacter le Grand Genève.

M. Pagani répond à l'aide d'un tableau pour dire qu'il veille à la coordination.

Un commissaire aimerait avoir des nouvelles des Minoteries, notamment sur la maîtrise des coûts, mais aussi sur l'avancement du projet de la fameuse verrue des Pâquis.

M. Pagani répond que le chantier des Minoteries est difficile – il survole une liste de diverses difficultés: incendie, personnes en souffrance, service de médiation, etc. En revanche, il n'y a pas de problèmes au niveau du calendrier.

Ils ont même commencé à implanter un nouveau système de récupération de la chaleur. En ce qui concerne le 12, rue des Alpes aux Pâquis, l'autorisation de construire a été délivrée en décembre. Maintenant, ils attendent avec impatience de pouvoir finir ce projet. Avant l'été, les échafaudages seront posés et les travaux réalisés.

Une commissaire estime que le tableau page 17 est bien fait mais ne donne pas de renseignements sur l'état actuel. Elle demande ce qui manque à Chandieu.

M<sup>me</sup> Charollais répond que ce tableau en particulier concerne la suite et fin des espaces publics. Pour Chandieu, les 3 millions de francs indiqués correspondent à la fin des dépenses. L'essentiel des travaux est terminé.

La commissaire estime que la lecture du tableau n'est pas claire.

M. Pagani dit qu'il faut se référer au rapport des comptes.

Il ajoute que le budget a été voté pour enlever les containers qui bloquent le passage de la voie verte. Les travaux vont commencer.

Un commissaire aborde la ligne concernant l'école de Pâquis-Centre. Il constate que les travaux de désamiantage ne figurent pas et demande à combien ils vont s'élever.

M. Pagani répond que la façade de l'école des Pâquis devait être désamiantée. Mais il a été déconseillé de faire ces travaux, qui étaient estimés à 1,2 million de francs. Ils ont été abandonnés par le Conseil municipal et maintenant c'est trop tard. Les travaux sur cette école vont finir dans trois ans.

Le commissaire constate que ces travaux coûteront beaucoup, et s'étonne que le désamiantage n'ait pas été inclus dans ce montant. Il lui semble que c'est un sujet important. Surtout pour la santé des enfants.

M<sup>me</sup> Charollais dit que les options possibles avaient été soumises et le Conseil municipal s'est prononcé. Mais rien n'empêche de revenir sur une décision prise. Actuellement, il n'y a pas d'éléments nouveaux. Elle précise également qu'il s'agit de présence d'amiante dans les joints des fenêtres. Tant qu'on n'y touche pas, il n'y a pas de danger.

M. Pagani en déduit que le commissaire demande que le Conseil administratif présente un nouveau crédit.

Une commissaire demande pourquoi la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) est mentionnée.

Le président estime que c'est une question pour M<sup>me</sup> Salerno et revient au document.

M. Pagani dit que le Conseil municipal doit faire une recommandation pour la passerelle du Mont-Blanc.

Un commissaire demande si la navigation actuelle sera encore possible avec cette passerelle.

M. Pagani confirme.

Un commissaire aborde la question de la plaine de Plainpalais et demande si les arbres sont plantés.

M. Pagani dit que le chantier a avancé et rappelle qu'ils ont l'obligation de replanter les arbres. Une proposition doit être votée pour un montant de 2,3 millions de francs afin de pouvoir y procéder. Il constate qu'il y a une partie de plaine où c'est beau à voir, et une autre où c'est la catastrophe. Ces arbres doivent être replantés en tenant compte des cycles de la Nature.

Un commissaire demande ce qu'est la «sécurisation pour les écoles».

M. Macherel répond que ce sont des crédits permettant de répondre rapidement aux demandes à venir.

Un commissaire a une question sur la passerelle de l'île, mais MM. Pagani et Macherel répondent en chœur que le sujet reviendra en plénière. Ils trouvent dommage qu'on empêche les gens de circuler.

Un commissaire veut savoir quand la demande de crédit concernant la valorisation des quais de la rade de Genève va être présentée.

M. Pagani répond que le seul projet qui va être soumis est celui de la passerelle du Mont-Blanc. Le concours a pour objectif de susciter un débat. Tout reste à définir avec l'ensemble des acteurs.

Le commissaire demande si le dépôt prévisible d'un crédit de 2,4 millions de francs pour 2018 est réaliste.

M<sup>me</sup> Charollais confirme que ça l'est pour le second semestre.

## **Séance du 21 février 2018**

### *Discussion et vote*

Le Parti démocrate-chrétien propose une recommandation visant à inclure dans le PFI les crédits d'étude et de réalisation de la passerelle du pont du Mont-Blanc, en rappelant que lors de l'audition de M. Pagani, il avait été question d'un tel amendement.

Le président précise qu'aucun amendement en ce sens n'a encore été présenté. Il rappelle ensuite que les commissaires peuvent émettre des recommandations relatives à la hiérarchisation des objets présents dans le PFI.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle que le PFI est établi à une certaine date et donc il rend compte d'une certaine situation à un moment donné. Il est donc tout à fait possible de formuler des recommandations afin d'insérer des objets dans les prochains PFI.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois estime que le PFI est un «bottin de téléphone qui ne sert à rien» selon ses termes. En effet, le PFI est exclusivement en main du Conseil administratif. Il ajoute qu'il regrette que la Ville de Genève, qui devrait faire plus en matière d'investissements, soit limitée en raison de ses finances. Il souligne la mauvaise gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève qui – il le rappelle – revient à la GIM, laquelle perçoit des loyers. Il conclut en illustrant les problèmes de priorisation du PFI en prenant l'exemple du réaménagement du réservoir du bois de la Bâtie qui ne servira à rien et qui coûtera très cher. Il rappelle en outre que certains projets ne sont tout bonnement pas inscrits au PFI.

Le Parti libéral-radical souligne que le PFI a de moins en moins l'air d'un document financier. Il estime en effet qu'il prend davantage la forme d'un «calendrier d'intentions» au contenu calculé à court terme afin d'éviter toute prise de risque.

Le président invite le Parti démocrate-chrétien à reformuler sa recommandation et la soumet au vote.

Par 7 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC) contre 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC), la recommandation selon laquelle le projet de construction de la passerelle du pont du Mont-Blanc doit être intégré au PFI est acceptée.

Le président rappelle que ce sont les recommandations des commissions qui seront votées lors de la séance plénière du Conseil municipal, et pas le PFI lui-même, dont la commission des finances, puis le Conseil municipal, ne font que prendre acte.

18 décembre 2017

## **Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées en date du 13 septembre 2017. Il a été étudié à la commission des sports lors de la séance du 23 novembre 2017 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été rédigées par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de son travail.

### **Séance du 23 novembre 2017**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe et de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports*

M<sup>mes</sup> Koelliker et Bonvin distribuent un document sur le 13<sup>e</sup> PFI et le présentent.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que, concernant la transformation de la piscine de Lancy-Marignac, les clubs, qui s'entraînent actuellement à la piscine des Vernets, signeront des conventions d'usage avec la Ville de Lancy et que la Ville de Genève subventionnera les frais de location. Elle explique aussi que les travaux de rénovation de la piscine des Vernets devraient idéalement commencer après l'entrée en exploitation de la piscine de la gare des Eaux-Vives, en précisant toutefois qu'elle n'y a pas d'autre piscine de 50 m en Ville.

M<sup>me</sup> Koelliker informe d'une séance avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA), le matin même, au cours de laquelle a été évoquée l'inscription vraisemblable d'une rénovation générale de la piscine de Varembe dans le PFI. L'installation, qui est construite au-dessus d'une rivière, connaît des problèmes d'infiltration.

S'agissant des salles de sport, M<sup>me</sup> Koelliker informe que l'étude de faisabilité pour un terrain d'entraînement hivernal pour le hockey sur gazon est relocalisée au Bout-du-Monde parce que la réalisation à Richemont s'est révélée impossible.

Concernant le centre sportif de Vernier 115, elle attire l'attention sur le fait que le projet fait l'objet de deux inscriptions au PFI, l'un, estimé à 21 millions, pour le centre sportif, l'autre estimé à 4 millions, pour la servitude d'usage pour la Maison du sport dans un immeuble sous maîtrise de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

S'agissant de la proposition PR-1245, sur laquelle une audition est prévue prochainement à la commission des sports, elle explique que le projet consiste à transformer la salle omnisports de la Queue-d'Arve en salle spécialement dédiée aux manifestations, pour ne pas péjorer les entraînements.

Sur le quillodrome de la Queue-d'Arve, M<sup>me</sup> Koelliker explique que sa réaffectation en salle de boxe permettra au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) de reprendre le contrôle sur la salle de boxe qui est actuellement logée à l'école du Mail.

Au chapitre des terrains extérieurs, M<sup>me</sup> Bonvin souhaite insister sur l'urgence de rénover le revêtement synthétique du terrain B du stade du Bois-de-la-Bâtie, le premier du genre réalisé par la Ville de Genève. L'objet figurera dans le prochain PFI. Toujours au stade du Bois-de-la-Bâtie, elle annonce qu'il faudra inscrire au plan directeur des équipements sportifs l'agrandissement des vestiaires.

Concernant les patinoires, M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que le complexe du Trèfle-Blanc sera vraisemblablement un projet entièrement privé. La Ville pourrait donc utiliser pour d'autres projets les 5 millions qu'elle avait prévu d'investir.

Concernant la patinoire des Vernets, M<sup>me</sup> Bonvin annonce que dans le prochain PFI figurera la modification complète du système de production de glace, un travail conséquent imposé par l'urbanisation prochaine de la caserne des Vernets. S'agissant de l'esplanade de la patinoire des Vernets, elle annonce qu'à l'horizon 2023-2025, l'actuel parking à ciel ouvert sera supprimé, après la construction du parking souterrain de la caserne, pour faire place à une zone dédiée aux sports urbains et aux sports dits féminins.

Un commissaire demande si tous les projets compris dans le plan directeur des équipements sportifs sont bien à jour et confirmés. Il a cru comprendre que le magistrat Rémy Pagani avait des réticences.

M. Kanaan confirme que le plan directeur a bien été validé par le Conseil administratif en mai dernier. Il souligne que M. Pagani a seulement demandé que chaque besoin soit documenté, ce qui a été fait. Pour aller de l'avant, il faudra que les projets soient validés par le Conseil administratif et que les crédits soient votés par le Conseil municipal. Le défi est d'avancer sur les gros projets, notamment le Bout-du-Monde, Vernier 115 et le centre sportif de la Gare des Eaux-Vives. Il compte aussi sur la DPBA, qui est très sollicitée par beaucoup de projets.

Ce même commissaire souhaite connaître la raison de la réaffectation du quillodrome en salle de boxe. Il se souvient que la commission des sports avait exprimé le souhait qu'il soit maintenu.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il n'y a plus de club depuis le départ du tenancier, car il était le seul à savoir faire marcher l'installation.



Il demande encore si un parking est prévu dans le programme de démolition-reconstruction au Bout-du-Monde.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'un parking de 1000 places est prévu, en sous-sol. La nouvelle halle du Bout-du-Monde aura une capacité de 1500 places, alors que l'actuelle halle de 4000 places sera déplacée à la Queue-d'Arve. Le parking de Vessy restera aussi en fonction.

Ce commissaire s'inquiète que le Bout-du-Monde ne puisse plus accueillir de concerts.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il y aura toujours le parterre. En revanche, il faut savoir que pour adapter la salle à un concert, il faudrait annuler près d'une semaine d'entraînements. Elle fait observer qu'au Trèfle-Blanc, il est envisagé d'organiser deux événements par semaine sans rapport avec le sport. En outre, elle rappelle que le GSHC devrait de son côté quitter les Vernets pour la nouvelle patinoire.

Concernant Frontenex, un commissaire demande des explications sur le programme de rénovation de ce lieu patrimonial protégé apprécié du public, et sur la piste de vélo qui entoure le terrain de football.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la piste de vélo sera détruite lorsqu'on fera des travaux pour remplacer le gazon par du synthétique. La dépendance sera rénovée selon les règles de l'art. Il est aussi envisagé de construire de nouveaux vestiaires. En revanche, toutes les constructions ajoutées au complexe seront supprimées.

Un commissaire demande si la Ville dispose de statistiques sur la fréquentation des installations sportives dans d'autres villes, par exemple Bordeaux.

M<sup>me</sup> Bonvin souligne que la comparaison avec Bordeaux est difficile, car cela fonctionne d'une tout autre manière. A sa connaissance, Genève est la seule ville qui tienne un décompte parfaitement rigoureux.

Un commissaire rebondit en disant qu'à sa connaissance Genève pratique des tarifs d'entrées dans les piscines parmi les plus bas en Europe. Elle demande s'il est envisagé de différencier les prix des tickets entre les résidents communaux et le public extérieur.

M. Kanaan répond qu'il songe à se convertir à cette idée, y compris dans le domaine de la culture, à moins qu'on s'entende sur un financement croisé des infrastructures. D'autres communes comme Meyrin, Carouge ou Lancy le font déjà. Lancy priorise ses communier-ère-s, Meyrin étend sa priorité aux personnes qui travaillent dans la commune; Coligny pratique des prix différents à l'entrée de Genève-Plage. Par contre, il faut veiller à ce que cette mesure ne coûte pas plus que les recettes. On sait que dans certaines communes, on pratique les rabais sur les abonnements sans changer le prix du ticket ponctuel.

Une commissaire est interpellée par la pratique du tir à l'arc, qui se pratique dans une salle à Genève. Elle aimerait savoir comment un sport devient populaire ou se démode. Elle demande si la Ville motive les gens à pratiquer certains sports pour stimuler la demande.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la popularité d'un sport dans un pays est souvent liée aux chances de médailles. Actuellement, le VTT suisse engrange de nombreuses distinctions. Le tir à l'arc a été populaire à une époque, moins aujourd'hui. Il est apprécié lors des démonstrations, mais peu s'y engageant dans la durée. Il faut dire que ce n'est pas une pratique facile, et de nombreux parents considèrent le tir à l'arc comme un sport où les enfants se défouent peu. Il reste que les archères-s sont très dynamiques et que le nombre de juniors qui s'y inscrivent est en augmentation. C'est un sport pratiqué autant par les hommes que par les femmes.

Elle aimerait savoir comment s'y prendre pour stimuler certains sports.

M. Kanaan fait observer qu'il y a déjà tellement de demandes pour beaucoup de pratiques qu'il ne ressent pas la nécessité de stimuler des pratiques plutôt que d'autres. La Ville stimule en revanche la pratique du sport parmi des publics spécifiques: les juniors, la relève, les handicapés, les femmes. M<sup>me</sup> Bonvin complète en disant que dans les écoles de sport de la Ville on essaye de maintenir certains sports moins demandés.

La même commissaire demande si quelque chose est prévu au cas où la livraison de la piscine de la Gare des Eaux-Vives serait retardée alors que les Vernets sont déjà en travaux.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la solution à l'étude pourrait être une piscine de 50 m de long sur le parking de l'esplanade des Vernets, comme celles que fournit en kit la société Myrtha Pools.

Un commissaire songe à l'alternative de couvrir la piscine de Genève-Plage.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cette solution se heurte au statut de protection des rives du Léman. On a aussi songé à couvrir Varembe, mais il n'y a pas d'accès direct à l'eau depuis les vestiaires.

Une commissaire fait part de son expérience des piscines non chauffées sous -5 °C.

En réponse, M<sup>me</sup> Bonvin fait observer que Genève est le seul lieu en Europe où l'on chauffe même les halles de tennis.

Au sujet du mur de grimpe du centre sportif de la Gare des Eaux-Vives, elle demande s'il pourra accueillir des compétitions.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que le mur est adapté aux compétitions, mais pas à la grimpe de vitesse.

Sur la motion M-1272, une commissaire demande comment accélérer la réalisation des projets d'infrastructures sportives. Elle demande si d'autres communes, via l'Association des communes genevoises (ACG), pourraient épauler la Ville via des investissements. Elle songe aussi aux partenariats public-privé (PPP).

M. Kanaan rappelle qu'il a déjà réussi à convaincre les communes de solliciter la Ville moins souvent. Il rappelle qu'un magistrat de Meyrin avait essayé de convaincre la Ville de participer au financement d'un bassin de 50 m à Blandonnet, avant de réaliser ce que la Ville faisait déjà. Il avait lui-même tenté de convaincre un magistrat de Vernier de participer avec 300 000 francs à la rénovation du stade des Libellules, qui est très fréquenté par des enfants verniois, avant qu'il lui réponde que le Conseil municipal de Vernier n'accepterait pas, tant on s'est habitué à ce que la Ville paie... M. Kanaan évoque d'autres pistes, par exemple le cofinancement du skate-park couvert dans le périmètre du plan Praille-Acacias-Vernets (PAV) par la Communauté des communes urbaines (CCU) (Lancy, Carouge, Genève). Il imagine aussi une variante du Fonds intercommunal (FI), qui s'inspire du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Concernant les PPP, M. Kanaan rappelle que les privés attendent de leur participation un retour sur investissement (sauf s'il s'agit de mécénat). Des privés peuvent construire un équipement pour la Ville mais attendront du rendement pour se rembourser. A Morges, un privé a construit une piscine publique, mais le complexe a un spa privé. Il attire l'attention sur le fait que les constructions privées coûtent souvent plus cher, sur la durée, à la collectivité. Si les 300 millions du plan directeur des infrastructures sportives sont avancés par des privés, il faudra sûrement rembourser avec des intérêts. Si on offrait des facilités fiscales, comme en France, cela ferait aussi baisser les recettes de la collectivité. Par ailleurs, à Meyrin, on se rend compte que même en trouvant d'autres communes partenaires pour la piscine de Blandonnet, après il faudra assumer l'exploitation, qui coûte aussi très cher. M<sup>me</sup> Bonvin fait observer que s'il fallait couvrir un investissement pour une piscine avec les tickets, il faudrait que les entrées soient majorées à 30-35 francs.

Une commissaire observe que le stade de Frontenex, qui figure au PFI, est en partie sur la commune de Cologny.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme et précise que plusieurs installations de la Ville sont dans la même situation: le Bois-des-Frères est à Vernier et Vessy est à Veyrier.

A propos de la construction de la Nouvelle Voirie, un commissaire demande si les projets placés au-delà de l'année 2030 sont considérés comme planifiés.

M. Kanaan répond que le plan directeur a été voté, ainsi que le principe du Parc des sports. Le problème est l'emplacement de la future Voirie. Plusieurs scénarios sont encore à l'étude.

Interrogé par un commissaire au sujet du coût global du plan directeur des équipements sportifs, M. Kanaan souligne que l'estimation de 300 millions doit être considérée dans des investissements qui s'étendent jusqu'à 2030, soit 24 millions par année. Ces montants ne sont pas absurdes mais c'est vrai que ce ne sont pas de petites sommes. C'est pourquoi on incite la Ville à chercher d'autres sources de financement. A ce propos, la source alternative la plus plausible reste le financement de type intercommunal. M. Kanaan explique que le Conseil administratif passe beaucoup de temps à gérer le goulet d'étranglement constitué par le retard de l'entretien du patrimoine et les investissements pour de nouveaux équipements publics, dont les amortissements s'étendent sur 30-40 ans, mais la Ville a des finances en bonne santé.

Concernant la fiche PFI relative à l'achat d'une patinoire à glace, un commissaire trouve frustrant que la patinoire des Bains des Pâquis soit en synthétique. M. Kanaan partage cet avis, tout en faisant observer que les services compétents en matière d'énergie ne sont pas enchantés à l'idée de multiplier les patinoires à glace.

Un commissaire déplore qu'il n'y ait pas plus de sponsors pour soutenir le sport féminin. Cette situation est due notamment au désintérêt des médias et de la Fondation pour le tourisme, pour qui le sport féminin n'est pas une priorité. Il demande si le DCS entend faire la promotion du sport féminin et critiquer l'attitude des médias.

M. Kanaan répond que la volonté de promouvoir le sport féminin est avérée, ainsi que l'a montré l'audition récente sur l'étude sur le sport et le genre. Pour les médias, les capacités de la Ville sont plus limitées. Elle ne peut pas prétendre influencer les médias internationaux. Il est vrai que le traitement du sport féminin à la Radio Télévision Suisse (RTS) n'est pas satisfaisant. La chaîne locale Léman Bleu fait plus d'efforts, quoique son clip pour la cérémonie des champion-ne-s faisait plus de place aux hommes qu'aux femmes. Pour sa part, il profitera de l'accueil prochain de l'assemblée de l'Association suisse des journalistes sportifs (ASJS) pour faire passer un message. Par ailleurs, il convient qu'on devrait étudier par quels canaux on peut amener les médias à être plus équilibrés sur ce sujet.

Une commissaire relève que le problème est semblable avec les musiciennes, qui trouvent peu de relais dans les médias. Elle suggère d'encourager les musiciennes à faire elles-mêmes leur propre promotion.

Un commissaire demande au magistrat s'il a l'impression que les souhaits exprimés dans la motion M-1272 trouvent une réponse dans le 13<sup>e</sup> PFI.

M. Kanaan répond que le 13<sup>e</sup> PFI ne contient pas tout; à cet égard le 14<sup>e</sup> PFI sera crucial.

M<sup>me</sup> Koelliker souligne que certains projets ne sont pas encore chiffrés. Pour cela, il faut que la DPBA prenne en charge le chiffrage et le processus des études, puis les concours et les crédits de réalisation. Le soutien du Conseil municipal est incontournable pour aller de l'avant.

Avant de donner congé au magistrat, le président demande s'il est possible d'obtenir les audits dans le domaine du sport de ces deux dernières années.

M. Kanaan répond qu'il ne peut pas les transmettre, car ce sont des audits sur les ressources humaines qui contiennent en conséquence des éléments relatifs à la sphère privée.

Le président demande s'il est possible d'obtenir un résumé de l'audit sur une piscine.

M. Kanaan répond négativement, car il y a des enjeux sur des équipes d'organisation.

Après discussion, il semble que la motion M-1272 ne doit pas être traitée séparément du 13<sup>e</sup> PFI. Nous comprenons en effet que le Conseil municipal doit donner un signal clair pour la réalisation des chantiers évoqués. Considérant l'objectif de la motion M-1272 visant à soutenir «l'accélération de la réalisation des projets sportifs» à travers les invites suivantes:

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030;
- de refléter dans le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement (2018-2029) et suivants la mise en œuvre prévue de cette planification;
- de poursuivre ses discussions et sa collaboration avec les autres villes et communes genevoises afin de trouver des moyens de financement partagés permettant le développement de l'offre en matière de politique sportive,

le président propose de reprendre l'intitulé de la motion M-1272 et de le joindre comme recommandation de la commission des sports au rapport sur le PFI.

Une commissaire propose de préciser un peu le texte de la recommandation.

Après discussion entre les commissaires, le président soumet à l'approbation des membres de la commission des sports une recommandation unique, résumant l'ensemble des invites de la motion M-1272, ainsi formulée:

«accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s».

A l'unanimité de la commission cette recommandation est acceptée.

La commission prend donc acte de la D-39 relative au 13<sup>e</sup> PFI 2018-2019 ainsi recommandée.

3 janvier 2018

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

### **Rapport de M. Régis de Battista.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 13 septembre 2017. Elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

### **Séance du 13 décembre 2017**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du DCA*

M. Pagani rappelle que le plan financier d'investissement (PFI) sert de feuille de route à l'administration et d'instrument de contrôle à la disposition du Conseil municipal. Toutes les lignes budgétisées correspondent à un projet. Le DCA a décidé de limiter l'évaluation des coûts à trois ans. Le graphique qui se trouve en page 10 montre la marge de manœuvre des nouveaux projets actifs. Le DCA arrivera à tenir la jauge de 130 millions de francs fixée par le Conseil municipal jusqu'en 2021. Les investissements inscrits dans le budget de fonctionnement à hauteur de 85 millions de francs ont tendance à diminuer. Les amortissements extraordinaires votés par le Conseil municipal ont causé cette baisse sur le budget de fonctionnement.

### *Questions-réponses*

Un commissaire voudrait comprendre comment sont gérés les amortissements extraordinaires.

M. Macherel relève que le DCA a déposé des propositions d'amortissement en 2011 et en 2012. La première s'élevait à 13 millions de francs et la seconde à 7,2 millions de francs. La loi sur l'administration des communes autorise le dépôt d'une proposition lorsque le bouclage des comptes bénéficie d'un boni.

Un autre commissaire voudrait avoir des informations sur le vieillissement du parc immobilier de la Ville. Saur erreur, la méthode Stratus a révélé que la remise à niveau des immeubles nécessiterait un montant de 20 millions de francs supplémentaires.

M. Macherel indique que le budget de fonctionnement comprend un montant de 35 millions de francs pour l'entretien courant des immeubles. Les interventions lourdes sont financées par l'investissement. Elles se trouvent dans les projets actifs figurant à la page 50. La mise en relation de l'état de dégradation du patrimoine et de sa valeur globale permet d'obtenir le montant à investir pour garantir son maintien. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) dispose d'une dizaine de millions de francs dans le PFI pour rénover le parc. Actuellement, les interventions se concentrent sur les gros ensembles. Après les Minoteries, la Ville devra entamer des chantiers à la Cité Jonction et aux Asters. Ces complexes construits dans les années 1970 vieillissent mal. L'alimentation en eau et les réseaux d'évacuation ne sont pas en bon état. Le projet d'étude concernant la Cité Jonction sera déposé en 2018.

M. Pagani rapporte que la Ville de Bordeaux a décidé d'intégrer des balcons autoportants afin de doubler le volume des appartements construits dans les années 1960. Cette solution évite de reprendre toutes les façades tout en améliorant les conditions d'habitat.

La présidente commence l'énumération des pages du PFI 2018-2029.

Une commissaire souhaiterait avoir des éclaircissements sur la catégorie «incertitudes». Sachant que le PFI est censé indiquer les ambitions politiques de chaque département, il est difficile de comprendre l'importance accordée à cette catégorie. Au final, on est en droit de se demander si le Conseil municipal peut intervenir sur la portée politique du PFI.

M. Pagani confirme que le PFI mentionne les intentions politiques des départements. Précédemment, le DCA a souhaité rénover le patrimoine financier de la Ville puis les bâtiments culturels. Aujourd'hui, le DCA désire mettre en œuvre la rénovation des infrastructures sportives et le réaménagement de l'espace public. La stratégie adoptée est de mener de front une soixantaine de projets. L'incertitude de pouvoir réaliser un projet est établie selon plusieurs critères. Pour prendre un exemple, les statistiques semblaient indiquer que l'école de Chandieu serait vide au moment de son inauguration. Prenant en compte la création de logement dans le secteur, le DCA a quand même décidé de démarrer le chantier. Au final, l'opération a été un succès. Cet exemple illustre la façon dont le DCA doit gérer les risques.

La même commissaire lit dans le PFI 2018-2029 que «les projets déjà engagés sont nombreux et à court terme. La marge de manœuvre pour en introduire de nouveaux reste tenue.» Elle aimerait savoir si le DCA essaie de prioriser les besoins qui se trouvent dans cette marge de manœuvre.

M. Macherel répond par l'affirmative. Plus les projets sont placés loin dans le temps, plus il est difficile d'évaluer leur mise en œuvre. A l'inverse, le DCA



essaie de tenir le cap pour les projets placés en 2018. A la page 17 du document, on compte une trentaine de lignes correspondant aux dépenses égales ou supérieures à un million de francs. Ce sont ces objets qui permettent de savoir si la jauge de 130 millions de francs sera dépassée ou non. Le DCA a mis en place un monitoring extrêmement précis dans le but d'évaluer les dépenses des dix plus gros objets.

M. Pagani informe que les Chemins de fer fédéraux (CFF) ne peuvent investir que 200 millions de francs par région. La main-d'œuvre locale ne leur permet pas de mettre en œuvre plus d'argent. Sur la base des discussions menées avec les CFF, le DCA sait qu'il ne dispose pas suffisamment de moyens techniques pour dépasser la jauge.

Une commissaire souhaiterait avoir des exemples de projets menés par le groupe «administration générale» qui se trouve en page 11.

M. Macherel répond que ce groupe comprend, entre autres, les budgets de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), les crédits déposés par la DRH pour la numérisation des dossiers du personnel, le renouvellement des véhicules de l'administration et le plan d'achat du renouvellement du mobilier et des machines.

Un commissaire aimerait comprendre, en page 43, pourquoi les 20 modules de la rue du Fort-Barreau sont inscrits comme non votés.

M. Macherel indique que le document est une photographie de la situation en mai-juin 2017.

Un commissaire constate, en page 51, que le dossier du restaurant La Perle du Lac n'avancera pas avant 2020. Il aimerait avoir des explications à ce propos.

M. Pagani relève que toutes les études ont déjà été réalisées. A ce stade, le projet se trouve entre les mains de M<sup>me</sup> Salerno. A titre personnel, M. Pagani estime que ce restaurant mérite d'être rénové. Il s'agit d'un lieu important pour la population.

Le même commissaire poursuit en remarquant que le Café de l'Hôtel-de-Ville n'apparaît pas dans le PFI 2018-2029. Sauf erreur, ce bistrot devrait fermer prochainement.

M. Pagani invite M. Dossan à poser cette question à M<sup>me</sup> Salerno. Un crédit de 500 000 francs a été déposé au Conseil administratif à ce sujet. Il est regrettable que ce dossier n'avance pas.

A la question d'un commissaire M. Pagani précise qu'il ne dispose pas d'information d'une convention qui existe entre la Ville et les tenanciers de La Perle du Lac.

La présidente à son tour demande, page 52, si le groupe «restaurants scolaires et cuisines de production» est en lien avec l'école des Vollandes.

M. Pagani rapporte que le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a mené un travail prospectif visant à remettre à niveau les restaurants scolaires. Il faut savoir que les effectifs parascolaires augmentent de 6% chaque année. Or, le nombre de places en restaurant scolaire n'est pas suffisant pour répondre à cette évolution. Le programme prospectif aboutira à des crédits d'étude destinés à assainir l'ensemble des restaurants scolaires.

Un commissaire demande, en page 57, comment le DCSS compte gérer les problèmes de non-décomposition des corps dans les cimetières. Lors d'une précédente audition, M<sup>me</sup> Alder avait évoqué l'augmentation du niveau de pollution en sous-sol.

M. Pagani précise que le groupe 84 de la page 57 concerne une autre problématique.

M. Macherel indique que ce groupe concerne l'étude et la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges. Les deux dernières lignes se rapportent à une étude du Service des espaces verts (SEVE) destinée à évaluer l'ampleur de la pollution de l'ensemble des cimetières. Le SEVE va bientôt déposer une étude d'assainissement des sous-sols des cimetières.

Un commissaire aimerait savoir où en est le projet de construction d'un four au cimetière des Rois.

M. Pagani relève que le cimetière dispose désormais de catafalques et de chambres d'accueil pour les familles. Le cimetière de Châtelaine a également été remis à niveau.

M. Macherel à la demande d'un commissaire de savoir (page 58) depuis quand la place du Bourg-de-Four n'est plus pavée lui propose de se procurer l'étude historique dirigée par David Ripoll sur les revêtements de sol de la Vieille-Ville. Ce travail montre que le périmètre n'a jamais été entièrement pavé.

M. Pagani exprime son étonnement sur le classement de la pétition demandant le pavage de la rue Etienne-Dumont. L'intervention de M. Subilia avait laissé penser que le Conseil municipal était satisfait du travail effectué par le DCA dans ce domaine. Le voyage du Conseil municipal à Sion a montré que les piétons se sentaient plus en sécurité dans les rues pavées de mur à mur. En général, cette configuration oblige les automobilistes à ralentir.

Un commissaire demande, en page 59, quand sera présenté le montant de 3 millions de francs destiné à la réalisation du U cyclable.

M. Macherel indique que le DCA déposera ce projet avant l'été.

M. Pagani ajoute que le Conseil administratif a fini par convaincre M. Barthassat de la possibilité de réaliser une piste cyclable à double sens sur le pont du Mont-Blanc.

Une commissaire très surprise aimerait savoir pourquoi le projet de passerelle piétonne ne figure pas dans le PFI 2018-2029. Pour rappel, le Conseil municipal a déposé l'année précédente une recommandation demandant l'inscription du projet dans le PFI.

M. Macherel répond que le projet de passerelle figurera dans le 14<sup>e</sup> PFI.

M. Pagani prend note de la remarque de cette commissaire. La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) mène actuellement une étude visant à déplacer les points d'accrochage des bateaux. Il semblerait qu'une solution soit en train de se profiler en amont du pont du Mont-Blanc. Les bateaux pourraient accoster du côté de la rotonde. Le financement de la passerelle piétonne pourra avancer dès que la proposition sera validée. Il confirme aussi que la CGN n'est plus un élément bloquant du projet.

M. Pagani, à la question d'un commissaire de savoir si l'inscription du projet de passerelle dans le prochain PFI posera problème, précise que le PFI dispose d'une marge de manœuvre. Cette marge se trouve à la page 10 du document.

Une commissaire rappelle que la commission des travaux et des constructions avait décidé d'auditionner MM. Pagani et Barthassat sur le projet de passerelle.

La présidente indique que cette audition aura lieu le 24 janvier 2018. La commission des travaux et des constructions doit également auditionner une association piétonne.

Un commissaire aimerait savoir si le Conseil administratif dispose toujours d'une commission d'arbitrage.

M. Macherel répond par l'affirmative.

Le même commissaire demande si cette commission a bloqué le projet de passerelle.

M. Pagani répond par la négative. Le projet était bloqué par la CGN. La commission des investissements se préoccupe de toutes les lignes budgétaires figurant à la page 17. Elle a pour mission de vérifier que les dépenses correspondent à la jauge de 130 millions de francs.

Un commissaire demande si l'arbitrage sur le projet de rénovation du Grand Théâtre de Genève (GTG) a repoussé d'autres objets.

M. Pagani confirme que la priorisation du projet du GTG a repoussé dans le temps d'autres projets.

Le même commissaire en déduit que le procédé sera le même pour la mise en œuvre du projet de la passerelle.

M. Macherel indique que le DCA soumettra un arbitrage au Conseil administratif. Il faudra repousser un projet ou reporter le démarrage d'un chantier.

M. Pagani ajoute qu'il recherchera des fonds privés pour financer la réalisation de la passerelle.

Une autre commissaire demande, en page 60, si le DCA compte aménager plus de places dévolues aux piétons.

M. Pagani rapporte que la place de la Synagogue va enfin pouvoir être piétonisée. Le DCA va pouvoir introduire ce projet dans le PFI. L'objectif de la démarche est de permettre à la population de se réapproprier les places de la Ville. En ce qui concerne la rue des Rois, le DCA attend la validation de la Direction générale des transports pour pouvoir déposer un projet de piétonisation.

La commission prend acte de la D-39.

9 janvier 2018

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

### **Rapport de M. Régis de Battista.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 13 septembre 2017. Elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie chaleureusement.

### **Séance du 30 novembre 2017**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices*

M<sup>me</sup> Alder entame sa présentation en signalant que pour le département qu'elle préside ce 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) ne présente que très peu de changements relativement au 12<sup>e</sup> PFI. En effet, seuls trois nouveaux objets ont été introduits:

- la transformation en crèche du 54, route de Frontenex;
- la construction et l'équipement d'une nouvelle crèche dans le secteur de la Forêt;
- l'étude et la construction d'un immeuble intergénérationnel au 43-45, rue de Saint-Jean.

Par ailleurs, depuis la publication de la brochure, certains objets ont déjà changé de statut.

Ainsi,

- la rénovation du deuxième étage du bâtiment occupé par l'état civil est terminée et le service a pris possession de ce nouvel étage;
- le crédit de réalisation de la maisonnette du Bois-de-la-Bâtie a été voté par votre Conseil et les travaux préparatoires sont en cours;
- la réalisation des logements-relais de Fort-Barreau a également été votée et les mandataires ont repris leurs travaux pour une mise à disposition fin 2018, début 2019;

- la réalisation du Point d'eau à la villa Vermont a, elle aussi, été validée. La mise à disposition est envisagée pour juin 2019, selon un planning qui reste à confirmer.

Cela étant, les principaux enjeux auxquels le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) doit faire face concernent la petite enfance, l'enfance et les pompes funèbres.

Il s'agit de:

- satisfaire la demande toujours forte exprimée par les familles en matière d'accueil de la petite enfance;
- répondre à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires, mais aussi d'adapter, dans la mesure du possible, ses bâtiments aux nouvelles exigences législatives cantonales (école inclusive notamment) et de prévoir les travaux d'entretien nécessaires dans certaines de nos écoles;
- rénover le centre funéraire de Saint-Georges afin qu'il réponde aux exigences techniques et aux besoins de la population.

M<sup>me</sup> Alder propose de reprendre chacun de ces enjeux de manière plus détaillée.

Concernant les besoins en matière de petite enfance, elle rappelle que le développement des structures d'accueil de la petite enfance est une priorité de la Ville de Genève. Sa planification se fait entre le Service de la petite enfance, le Service de l'urbanisme et l'Observatoire cantonal de la petite enfance rattaché au Service de la recherche en éducation (SRED). Cette planification est complexe et se fait par secteurs géographiques. Elle tient compte des mouvements migratoires, de la construction de nouveaux logements, mais aussi de l'évolution des effectifs d'enfants de 0 à 4 ans.

M<sup>me</sup> Alder rappelle qu'aujourd'hui, le taux de couverture des besoins exprimés par les familles est de 82% et que 3911 places sont à la disposition des familles. On obtient le taux de couverture en divisant l'offre de places d'accueil exploitées par le nombre de places manquantes additionné à l'offre de places d'accueil (exemple:  $397 / 125 + 397 = 76\%$ ).

Elle souligne également que l'objectif est, d'ici à 2025, de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par la population.

Cet objectif devrait être atteint si tous les projets inscrits au PFI se concrétisent et se réalisent dans les délais prévus.

Pour mémoire, il s'agit de:

- 19 places avec la rénovation de la Madeleine;
- 30 places à l'ancien manège;
- 171 places au Carré-Vert;

- 96 places au 54, route de Frontenex;
- 116 places à la gare des Eaux-Vives;
- 120 places au secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- 80 places dans le périmètre de la Forêt.

A cela s'ajoutent des augmentations de capacité d'accueil dans quelques structures d'accueil petite enfance (SAPE) existantes ou la création de SAPE réalisées par des privés comme par exemple 68 places à Saint-Jean ou encore 59 places aux Eaux-Vives avec la paroisse protestante.

Concernant les besoins scolaires et parascolaires, M<sup>me</sup> Alder rappelle que la planification scolaire se fait en étroite collaboration entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le Service de l'urbanisme et le SRED. Depuis 2012, les effectifs d'enfants scolarisés en Ville de Genève ont fortement augmenté (+792 élèves). Cet accroissement est certes dû à la construction de nouveaux logements, mais aussi aux paramètres migratoires. On constate par ailleurs que la localisation des besoins est différenciée selon les quartiers: les effectifs sont plutôt à la baisse au centre-ville alors qu'ils augmentent en périphérie de celle-ci. Face à ces constats, des réserves foncières ont été faites pour créer une nouvelle école au Mervelet pour la rive droite. Des réserves sont en train d'être constituées sur la rive gauche pour l'école de la Petite Boissière. Des emplacements ont également été réservés pour une école dans le périmètre du PAV/Vernets. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Alder souligne que la politique d'école inclusive menée par le Canton impacte également les bâtiments de son département.

En lien avec la loi sur l'instruction publique, entrée en vigueur en 2015, qui dit à son article 8 que «les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire», un nouveau projet de règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire et spécialisé est actuellement mis en consultation par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et étudié par l'Association des communes genevoises (ACG).

L'un des principes qui figurent à l'article 4 de ce règlement précise que «les installations scolaires doivent être conçues de façon à faciliter l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés».

M<sup>me</sup> Alder souligne que ces principes ne peuvent bien sûr qu'être soutenus. Il n'en demeure pas moins que si leur mise en œuvre est relativement aisée dans la création de nouvelles infrastructures, il est très difficile de les concrétiser dans les bâtiments existants parce qu'ils exigent des surfaces supplémentaires et un agencement particulier des locaux.

M<sup>me</sup> Widmer précise que l'impact réel de l'école inclusive – et de ses différents dispositifs – est en cours d'évaluation. Elle explique que certaines classes nécessitent un important dispositif en termes de locaux mais également d'accompagnement (logopédiste, psychologue, infirmière etc.) et conclut en soulignant que beaucoup d'enfants ont d'ores et déjà été intégrés dans les classes, même si l'intégration des enfants souffrant d'un handicap lourd (physique ou psychique) représente un enjeu certain.

M<sup>me</sup> Alder poursuit sa présentation en signalant que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est également touché par une augmentation de la fréquentation des enfants (+10% entre 2010-2016 sur le temps de midi), à midi mais aussi le soir, ce qui nécessite de trouver des espaces d'accueil dans les bâtiments existants, mais aussi d'en créer de nouveaux.

Les espaces parascolaires prévus à Geisendorf-Lamartine, au Carré-Vert et à l'ancien manège contribuent à résoudre cette problématique.

Cette augmentation conséquente de la demande parascolaire a conduit le Service des écoles et institutions pour l'enfance à mener une réflexion parallèle quant à ses cuisines de production, avec pour objectif de répondre aux besoins tout en rationalisant au mieux ses équipements.

M<sup>me</sup> Alder informe les commissaires que le Conseil municipal sera prochainement saisi d'une proposition d'étude à ce sujet qui figurait déjà dans le 12<sup>e</sup> PFI.

M<sup>me</sup> Alder rappelle qu'aujourd'hui, 5641 enfants mangent chaque jour dans les restaurants scolaires encadrés par 470 animateurs. D'ici à 2026, on estime que les cuisines de production devront pouvoir fournir 9300 repas quotidiens et accueillir dans de bonnes conditions les 8500 élèves et leurs 800 encadrants dans les 47 réfectoires situés au plus proche des écoles. Or, à ce jour, l'ensemble des huit cuisines de production et un tiers des offices de remise en température sont déjà en surproduction alors que les réfectoires, pour la moitié d'entre eux, sont trop petits.

Enfin, M<sup>me</sup> Alder souligne la nécessité d'entretenir et de rénover les écoles existantes. Une planification de rénovation a été faite à ce propos par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) (une école tous les deux ans, selon l'état des bâtiments). La rénovation de l'école des Pâquis a commencé tandis que celle des Plantaporêts (liée aux équipements prévus au Carré-Vert) a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions. Les rénovations de Liotard, des Charmilles et d'autres sont inscrites dans la planification, mais avec une date encore à préciser.

Concernant les besoins en matière d'infrastructures funéraires, M<sup>me</sup> Alder informe que selon l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), le nombre de décès augmentera de 38% dans les vingt prochaines années et les changements de



rituels liés à la mort nécessitent pour la Ville d’avoir des infrastructures funéraires adaptées aux besoins de la population. Par exemple, si, il y a quelques années, l’usage était d’inhumér les défunts, celui-ci est aujourd’hui plutôt de les incinérer.

Ainsi en 2016 il y a eu 2468 incinérations pour 286 inhumations.

Et la tendance est à la hausse puisque, entre 2006 et 2016, on constate une augmentation de 9% des incinérations. Pour rappel, les rénovations du cimetière de Châtelaine, de la chapelle de Camoletti à Saint-Georges et du centre funéraire des Rois, qui offrent aujourd’hui 12 chambres mortuaires supplémentaires à la population.

Le Conseil municipal sera prochainement saisi d’une proposition de bouclage du crédit d’étude concernant le centre funéraire de Saint-Georges, dont la construction remonte à 1976, suivie d’une nouvelle proposition d’étude. En effet les investigations menées par les mandataires ont mis en évidence que le programme de rénovation devait être modifié pour répondre aux besoins techniques du centre afin d’offrir les meilleures prestations aux défunts eux-mêmes (chambres mortuaires et frigorifiques, espaces de préparation des défunts et de mise en bière, fours d’incinération) comme un accueil optimal aux familles tout en limitant les coûts de l’intervention.

M<sup>me</sup> Alder déclare que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse aura l’occasion d’aborder à nouveau ce sujet en temps utile et propose d’organiser une visite du centre funéraire dans ce cadre-là. En outre, une proposition d’étude concernant l’assainissement des cimetières va également être faite au Conseil municipal. Il s’agira en effet d’analyser la problématique de la non-décomposition des corps dans la durée attendue (huit à dix ans qui suivent l’inhumation) et de la pollution des sols due potentiellement aux défunts et aux composants des cercueils.

Concernant les autres équipements, outre ces enjeux fondamentaux, elle souhaite également souligner l’importance de continuer à développer des infrastructures destinées aux plus démunis.

M<sup>me</sup> Alder tient à remercier le Conseil municipal des votes positifs pour le projet de logements-relais et pour la rénovation du Point d’eau de Vermont. Elle informe que ses services continuent d’étudier, avec leurs partenaires, les possibilités qui s’offrent à nous pour répondre à cet objectif.

M<sup>me</sup> Alder tient également à rappeler que le maintien du lien social dans la Ville passe aussi par la réalisation d’équipements de proximité tels que les espaces de quartier, les places de jeux ou encore des projets innovants.

A ce propos, un crédit d’étude va vous être soumis pour le 43-45, rue de Saint-Jean.

Il s'agira de vérifier la faisabilité à cette adresse d'un immeuble intergénérationnel permettant de loger à la fois des personnes âgées isolées, des jeunes à faibles revenus ou encore des familles en difficulté momentanée de logement. Au rez-de-chaussée sont imaginées des arcades destinées à des lieux communautaires et associatifs ouverts au public.

Pour ce qui est des espaces de quartier, la commission des travaux et des constructions se penche actuellement sur la rénovation de la ferme Menut-Pellet, qui devrait devenir une maison de quartier pour les habitant-e-s de la Concorde qui manquent d'équipements de proximité, et sur la réhabilitation de l'ancien manège, qui offrira, je vous le rappelle, une crèche, un restaurant scolaire, une ludothèque et une maison de quartier.

Pour conclure, M<sup>me</sup> Alder souhaiterait insister sur le fait que la création ou la rénovation des équipements tels que les écoles, les crèches ou les espaces sociaux de proximité sont indispensables à la conduite des politiques publiques menées par son département.

La présidente aimerait savoir si des prescriptions légales ont changé par rapport aux places de jeux qui devaient être rénovées.

M<sup>me</sup> Widmer informe qu'une dernière tranche de 1,5 million de francs doit être consacrée à la finalisation des dernières places de jeux. En outre, il manque encore certains grands parcs (comme La Grange ou Bertrand).

En l'absence d'autre question, la présidente remercie M<sup>me</sup> Alder ainsi que M<sup>me</sup> Koch et M. Mimouni, avant de les libérer.

### *Discussion et vote éventuel*

La présidente rappelle que la commission prend simplement acte du PFI. Elle demande ensuite s'il y a des prises de parole.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que le son groupe se réjouit des nombreux investissements prévus pour la petite enfance (en particulier d'atteindre un taux de couverture de 100% pour 2025), pour les écoles (densification des quartiers), ainsi que pour les pompes funèbres.

Un commissaire du Parti libéral-radical intervient afin d'informer les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse que les règles du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) visent à correspondre aux critères d'endettement imposés par Maastricht.

Un commissaire Vert se réjouit également de ce budget d'investissement qui permettra à la Ville de Genève de remplir ses objectifs sociaux.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare rejoindre les positions exprimées par la commissaire du Parti socialiste et le commissaire Vert.

En l'absence d'autres remarques, les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse présents prennent acte de la D-39.

16 octobre 2018

## **Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

### **Rapport de M. Omar Azzabi.**

Le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées en date du 13 septembre 2017. Il a été étudié à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de ses séances des 27 septembre et 4 octobre 2018 sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la commission remercie pour son excellent travail.

*Note du rapporteur: la présidente informe que le D-39 contient des objets obsolètes (PFI des années antérieures) et que le rôle du rapporteur se cantonne à indiquer que ces objets sont obsolètes. Par conséquent, cette dernière a demandé aux membres de la commission de bien vouloir se prononcer à ce sujet, cela amena la commission à prendre acte du plan financier et à le voter à l'unanimité. Le rapporteur demande aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux de prendre acte du D-39 (13<sup>e</sup> PFI 2018-2029).*

### **Séance du 27 septembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

Un commissaire demande si des délais aussi longs pour le plan financier d'investissement (PFI) ne modifient pas la nature des projets, ce à quoi M<sup>me</sup> Böhler répond que c'est avant tout l'esprit du projet qu'il faut garder en tête et que s'il existe une trop grande différence par rapport au projet initial, alors, un éventuel transfert peut être présenté à la commission des finances. Elle indique également qu'avec la réforme fédérale du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), il faut justifier en annexe aux comptes les propositions n'ayant toujours pas été clôturées depuis un certain temps.

M<sup>me</sup> Böhler indique que pour ce 13<sup>e</sup> PFI, on trouve, d'une part, les plans d'investissement informatiques prévus pour début 2019, d'un montant de 6,4 millions de francs, et d'autre part, la part d'installation informatique des projets de rénovation et de construction de nouveaux bâtiments. On y trouve

aussi des projets de dématérialisation, notamment un projet de numérisation des dossiers du personnel, ainsi que la dématérialisation des dossiers de la Gérance immobilière municipale (GIM) et un renouvellement du logiciel SAP. M<sup>me</sup> Böhler tient à préciser que les montants du renouvellement du matériel informatique ont été diminués pour le 14<sup>e</sup> PFI (-10%).

La commission prend acte du plan financier et le vote à l'unanimité (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC).

### **Séance du 4 octobre 2018**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du DEUS, de M. Sébastien Vionnet, responsable du contrôle interne et gestion du DEUS, de M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours (SIS), de M. Mauro Lorenzi, chef du service Voirie – Ville propre (VVP), de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE) et de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM)*

M. Barazzone précise que le 14<sup>e</sup> PFI a été adopté, et que des ajustements ont été réalisés, notamment en matière de jauges d'investissements, mais il n'y a pas de changements notoires au niveau du DEUS. Il indique aussi que le poste APM de la rue du Stand a été réalisé. En ce qui concerne le Service d'incendie et de secours (SIS), l'objet concernant la protection respiratoire a été voté également. Il en va de même pour l'assainissement du parc de véhicules, ainsi que le réaménagement de trois casernes. Il aborde ensuite la question de la mise en place des écopoints en précisant que la Ville devrait, à terme, disposer de 10 écopoints par rive, le réaménagement des chemins piétonniers est également en cours. Abordant les chantiers en cours, le magistrat indique que 4 des 10 pataugeoires prévues ont déjà été rénovées afin de les mettre aux normes, le travail suit son cours et sera effectué l'hiver prochain pour les pataugeoires restantes. Un retard dans la finalisation des travaux s'est expliqué par la difficulté de raccordement des bassins. La remise en état et le référencement du parc mobilier de bancs publics sont aussi en cours grâce à l'utilisation d'un crédit de 900 000 francs. Il en va de même pour le renouvellement du parc de véhicules (notamment au niveau des engins lourds).

12 septembre 2019

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2018-2029.**

### **Rapport de M. Amar Madani.**

Le 13<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées, dont la commission des arts et de la culture, le 13 septembre 2017. La commission, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, l'a étudié lors de ses séances des 9 et 30 octobre 2017. Le rapporteur remercie M. Philippe Berger, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes.

### **Séance du 9 octobre 2017**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS*

M. Kanaan remercie la présidente et les commissaires de leur permettre, à M<sup>me</sup> Koelliker et à lui-même, de venir faire un point sur le prochain PFI, et plus précisément sur les investissements ayant trait à la culture. Relevant que le PFI n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote, il précise que sa présentation est néanmoins importante, en ce qu'elle permet aux commissaires de se mettre à jour et de poser des questions sur les projets d'investissements marquants. Il fait remarquer que ces projets, avant de devenir des crédits concrets, commencent leur parcours par le PFI.

M. Kanaan fait part du grand nombre de chantiers culturels en Ville de Genève. Alors que certains sont à bout touchant, comme le Dépôt patrimonial, d'autres sont en cours comme le Grand Théâtre de Genève (GTG), et certains viennent d'être commencés comme la Nouvelle Comédie. Il relève à ce titre que la volumétrie actuelle des investissements culturels est fort conséquente, et que celle-ci sera donc suivie d'un creux, prévu, avant de revenir dans quelques années à un volume plus important. Il fait remarquer en cela qu'on ne peut pas parler de «baisse de régime», étant donné le nombre considérable de projets entrepris, et cite en exemple l'achèvement des chantiers du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et de l'Alhambra. Il précise qu'un projet d'investissement, celui du Musée d'art et d'histoire (MAH), a pour l'instant été suspendu, et qu'il faudra quelques années pour le réactiver.

M<sup>me</sup> Koelliker poursuit en présentant les faits marquants du 13<sup>e</sup> PFI en matière d'investissements culturels.

Elle passe en revue les points évoqués dans la présentation PowerPoint, s'intéressant tout d'abord aux aspects généraux de la part culturelle de ce PFI (cf. annexe I, pp. 17-18).

M. Kanaan aborde la question des travaux terminés aux Casemates (cf. annexe I, p. 17, dia. 2), et indique que ces travaux étaient nécessaires pour se mettre en conformité avec les normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

M<sup>me</sup> Koelliker passe ensuite en revue quelques lignes précises du PFI ayant trait aux investissements en matière de culture (cf. annexe I, pp. 19-22).

M. Kanaan explique quelques superpositions des politiques publiques dues à la conformité avec la nomenclature fédérale. Il note au passage que le terme «culture et loisirs» au sens global inclut le sport. Il relève que ce sont des nomenclatures que toutes les entités suisses utilisent, et ce pour pouvoir notamment être comparables. Il relève que cela complique un peu une lecture du PFI par département.

M<sup>me</sup> Koelliker poursuit la présentation en évoquant le cas du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) en faisant l'historique du projet, son évolution, et les raisons profondes d'un tel projet (cf. annexe I, p. 19, dia. 5). Elle présente ensuite d'autres enjeux majeurs actifs et chiffrés qui suivent leur cours (cf. annexe I, pp. 19-21), puis deux nouvelles lignes (cf. annexe I, pp. 21-22), avant d'aborder les enjeux actifs non chiffrés (cf. annexe I, p. 22, dia. 12), et notamment le projet, piloté par le département des constructions et de l'aménagement (DCA), du réservoir du bois de la Bâtie, qui pourrait être transformé en lieu festif et nocturne, en précisant que ce projet rencontre un certain nombre d'obstacles, et de ce fait il n'est pas près d'être déposé.

M. Kanaan indique que compte tenu que tous les magistrats ne sont pas d'accord sur ce dossier, il n'est donc pas prioritaire ni urgent. Il note que l'idée n'est pas inintéressante, mais que des arbitrages sont nécessaires. Il reconnaît qu'il était urgent lorsque se posait la question d'un transfert du Moulin à danses (MàD), mais que celui-ci étant en bout de course, la situation a changé, même s'il admet qu'il existe toujours un besoin de locaux de vie culturelle nocturne.

M<sup>me</sup> Koelliker présente un tableau résumant l'état général de la situation, ainsi que les chantiers majeurs prévus dans le PFI, et qui ont été évoqués dans la présentation (cf. annexe I, p. 23, dia. 13). Elle conclut en indiquant quelques enjeux culturels pour le 14<sup>e</sup> PFI ss. (cf. annexe I, p. 23, dia. 14).

#### *Questions et remarques des commissaires*

Un commissaire s'interroge sur la question de la préétude diligentée en vue de la rénovation de la Bibliothèque de Genève (BGE) (cf. annexe II, p. 24, fig. 1,

N° 041.018.21). Il est surpris que 500 000 francs soient dépensés maintenant pour une préétude, étant donné le flou qui règne autour de cette institution, notamment à cause de la mise en œuvre future de la loi sur la répartition des tâches (LRT), ce d'autant plus qu'un crédit de 7 millions de francs pour de tels travaux a été refusé par le Conseil municipal il y a quelques années seulement. Il relève qu'il serait en cela plus souhaitable que l'on dépense cet argent pour faire face aux travaux urgents dont a besoin cette institution, citant à cet égard la situation des fils électriques en toile, et non pour une préétude.

M. Kanaan répond que le remplacement de ces fils électriques nécessite l'ouverture de tous les murs, et que cette ouverture elle-même engendrerait donc l'ouverture d'un vrai chantier. Il relève que le bâtiment de la BGE est tellement ancien dans sa conception et sa gestion que n'importe quelle modification, aussi mineure soit-elle, demande souvent des interventions plus larges pour être exécutée, indiquant de nouveau que pour ce qui est des fils électriques on est tout à fait dans un cas de figure de ce type. Il note que si jusqu'à présent de petites interventions urgentes ont pu être faites en prélevant des fonds sur le budget d'entretien, les interventions suivantes, urgentes également, exigent que le bâtiment soit en quelque sorte désossé, indiquant qu'on l'entre là dans l'ordre de millions de francs nécessaires.

M. Kanaan rappelle que le directeur actuel de la BGE est arrivé juste après le refus du crédit d'étude dont a fait mention le commissaire, indiquant que ce crédit avait été à l'époque l'un des rares crédits refusés par le Conseil municipal. Et poursuit que le flou qui entoure le dossier de la BGE dans la LRT complique quelque part la tâche. Et comme la Ville est propriétaire du bâtiment de la BGE, il lui incombe le respect des normes de sécurité des lieux.

M. Kanaan aborde la nécessité d'une préétude, compte tenu de la complexité du bâtiment, afin d'éviter des coûts supplémentaires que pourraient occasionner des travaux précipités mal effectués, et pour ce faire il espère qu'une discussion sérieuse aura lieu.

Le même commissaire s'interroge, sur le renouvellement du système informatique des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) (cf. annexe II, p. 24, fig. 1, N° 041.003.14). Il souhaite savoir si l'objectif de ce renouvellement est de permettre une efficacité accrue du personnel qui l'utilise, relevant que lors de son audition du 2 octobre 2017, ce dernier avait signalé à la commission des arts et de la culture être submergé par les systèmes en place actuellement.

M. Kanaan confirme que c'est bien l'intention d'un tel renouvellement, et ce d'autant que le programme actuel est obsolète et le fournisseur n'est plus disponible, ce qui fait que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) n'est plus en mesure d'intervenir sur ce logiciel lorsque des problèmes se



présentent. Il précise que c'est surtout ce point qui complique beaucoup la tâche des employés afin de fournir des prestations de qualité aux usagers.

M<sup>me</sup> Koelliker confirme que d'après les indications fournies par M<sup>me</sup> Pürro le logiciel en question est vraiment en bout de course, à tel point que la marche quotidienne du travail en est fortement perturbée.

Le même commissaire exprime sa surprise face au montant de 1 037 000 francs qui est devisé pour l'opération, demandant où sont choisis les informaticiens pour atteindre un prix si élevé, rajoutant qu'il n'a jamais vu un programme de ce type à l'Etat, quand bien même il serait efficace, coûter 1 million de francs.

M. Kanaan répond que l'opération de renouvellement sera menée conjointement avec la DSIC et qu'elle passera bien évidemment par un appel d'offres, précisant que le montant inscrit au PFI inclut également la maintenance. Il fait remarquer que ce montant est une somme indicative fournie par la DSIC, et qu'il conviendra de l'analyser de près pour confirmer sa justesse.

M<sup>me</sup> Koelliker confirme que le montant articulé dans le PFI est l'évaluation financière de la DSIC sur la base du travail commun effectué avec M<sup>me</sup> Pürro, et qui a abouti à des constats et des cahiers des charges précis, que le nouveau système doit remplir.

M. Kanaan précise que s'il y a la possibilité d'utiliser un système en vigueur dans une bibliothèque municipale d'une autre ville et qui est rodé, c'est bien évidemment celui-ci qui sera sélectionné, déclarant qu'il faut pouvoir garder des pistes ouvertes sur cette question.

Le même commissaire s'étonne quant à la subvention d'investissement pour des travaux à l'Opéra des Nations (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 043.009.30) et son système d'interphonie (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 043.009.32), et dit sa surprise de constater de nouveaux investissements sur ce site, étant entendu qu'il était prévu qu'il n'y en aurait plus d'autres.

M. Kanaan signale que ces deux objets ont été traités par la commission des travaux et des constructions. Il relève qu'il y a d'une part le crédit complémentaire sur les chantiers qui avait été biffé dans le vote de la proposition principale, ainsi que 250 000 francs de contribution pour des frais imprévus à l'Opéra des Nations et un montant plus modeste pour l'interphonie, tout ceci étant inclus dans le N° 043.009.30.

M<sup>me</sup> Koelliker explique que pour ce qui est de l'interphonie (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 043.009.32), il s'agit d'une question de sécurité demandée par la directrice technique, étant donné que les membres du personnel qui interviennent dans le maniement des éléments scéniques dessus et dessous communiquent actuellement entre eux avec des talkie-walkie, ce qui les empêche d'avoir les

deux mains libres. Elle précise que la directrice technique considère que cela est extrêmement dangereux et peut aboutir à des accidents, et indique que c'est pour cela qu'il faut pouvoir se munir d'appareils de communication main libre.

Le commissaire s'étonne par ailleurs que le PFI contienne un projet pour la musique amplifiée au bois de la Bâtie estimé à 7 200 000 francs (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 043.054.04), alors que M. Pagani, auditionné par la commission des arts et de la culture notamment sur ce sujet, avait indiqué qu'on ne pourrait rien faire de similaire dans les anciens réservoirs.

M. Kanaan déclare pour sa part que les informations qui sont à disposition du Conseil administratif concernant ce sujet montrent qu'un tel aménagement serait possible, mais cher.

Le même commissaire rajoute que l'audition de M. Pagani à la commission des arts et de la culture avait été justement menée dans le cadre d'une motion visant à transformer les anciens réservoirs du bois de la Bâtie en espace culturel nocturne, durant laquelle il avait été indiqué que la faisabilité d'un tel projet était impossible, car une mise en conformité de cet espace avec les normes de sécurité serait hors de prix. Il se dit dès lors surpris de retrouver au PFI le chiffre de 7 200 000 francs sous le point «Construction espace diffusion musiques amplifiées» (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 043.054.04), relevant que c'est peut-être une bonne idée, mais qu'il faut dès lors qu'une clarification soit apportée sur cette question, et souhaite notamment savoir si ce projet est toujours valable.

M. Kanaan répond que chaque fois que le Conseil administratif doit proposer des arbitrages ou ajouter un nouvel objet, celui-ci est proposé en moins, si bien qu'il est chaque fois reporté, mais pas annulé. Il reconnaît être sceptique sur l'opportunité de mener un tel projet, non qu'il soit opposé à la musique amplifiée en tant que telle, mais parce qu'il lui semble objectivement peu réalisable, notamment au vu du rapport coût/bénéfice.

Le même commissaire s'étonne aussi de trouver au PFI la construction du musée des fouilles archéologiques au bastion de Saint-Antoine (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 044.039.04), rappelant que lors de la visite inter-commissions qui avait été faite sur le chantier, la personne qui s'était chargée de présenter les fouilles avait clairement indiqué que pas un centime de la Ville de Genève ne serait investi dans ce projet, étant donné que des sponsors privés et des mécènes étaient censés se charger du financement.

M. Kanaan répond que du côté du Conseil administratif, la ligne a toujours été en faveur de la participation à ce projet. Il indique que la Ville a déjà payé le concours, et qu'il y a maintenant des négociations sur le financement, M. Pagani ayant déjà annoncé que sur cette question on se situerait dans quelque chose du type un tiers pour la Ville, un tiers pour le Canton, un tiers pour le privé. Il fait

dès lors part de son étonnement face aux propos tenus par la personne dont a fait mention le commissaire, étant donné que la position du Conseil administratif n'a jamais été celle d'une contribution nulle sur ce dossier.

M. Kanaan indique que beaucoup de questions restent néanmoins encore en suspens, notamment en ce qui concerne le fait de savoir sous quelle égide sera placé le projet achevé, précisant qu'à titre personnel il est assez partisan d'élargir le mandat de la Fondation des Clefs de Saint-Pierre qui gère déjà le site des fouilles de la cathédrale, dans le cadre d'une approche globale du quartier, en se garantissant bien évidemment l'expertise du MAH. En tout état de cause le projet est actuellement en gestation, et alors qu'il faudra tenter d'y augmenter la part des privés, il lui semble fort peu crédible que la Ville ne participe pas à une partie de son financement, et lui paraît étrange que quelqu'un ait pu penser et dire cela.

A une question sur la salle communale des Eaux-Vives après le futur déménagement du Pavillon de la danse, et son avenir, M. Kanaan répond que sauf surprise, la salle communale des Eaux-Vives est appelée à retrouver sa vocation première de salle communale. Il relève que les autres salles communales de la Ville sont très sollicitées, et pour certaines en mauvais état. Il note que la salle communale de Plainpalais est en bon état mais qu'elle est déjà utilisée en permanence, que la salle du Faubourg est utilisée en sous-régime car elle est en bout de course en termes de sécurité, mais que c'est une salle magnifique qu'il faut absolument rénover, que le Palladium est accessible et en bon état mais dispose d'un équipement technique obsolète, que la Salle du Môle est dans un état correct mais peu appréciée étant donné qu'elle se situe en sous-sol, et enfin la Salle des Asters est fonctionnelle sans être très enthousiasmante.

A la question de l'idée d'une antenne hors les murs du FMAC à la place de la librairie Archigraphie qui a cessé son activité. Et de savoir en quoi la venue du FMAC au Carré-Vert est coûteuse.

M. Kanaan répond à la première question, et indique qu'il y a eu malentendu sur la question du départ d'Archigraphie, et annonce qu'il s'agit en fait d'une transformation du bail existant, et que l'actuel titulaire du bail s'est allié à la Maison de l'Architecture pour réaménager cet espace et le renouveler, étant donné l'essoufflement du marché du livre d'architecture. Il indique donc que cet espace n'est en l'état actuel pas disponible. Il affirme que si ce lieu avait été libéré, il aurait envisagé de proposer au Conseil administratif d'en faire un espace dévolu, d'une manière ou d'une autre, à la scène artistique locale. Il répète que pour l'instant ce scénario ne va pas se faire, et que la Ville collaborera avec l'équipe qui réaménage Archigraphie.

A la seconde question concernant le Carré-Vert. Il explique d'abord que l'immeuble n'appartient pas à la Ville mais à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), que de ce fait deux options ont été examinées, la première

consistait à louer l'espace, ce qui aurait signifié une entrée à long terme dans le budget de fonctionnement, et la seconde à l'acheter.

M<sup>me</sup> Koelliker confirme ce qui vient d'être dit et précise que le crédit va concerner à la fois la servitude d'usage exclusif, de même que les aménagements intérieurs pour aménager le FMAC, qui sera composé de bureaux, mais aussi d'une salle de projection, d'un lieu de numérisation, et d'un espace de valorisation de l'exposition. Elle explique que ce sont donc des locaux spécifiques qui vont être aménagés à partir d'un espace brut.

M. Kanaan revient sur la situation actuelle du Bâtiment d'art contemporain (BAC) qui devient intenable pour les usagers, les publics, et les collections, notamment en matière d'isolation thermique, où la situation est peut-être même plus sérieuse qu'au MAH. Il serait dommage dit-il d'allouer cet endroit à des bureaux, et indique qu'à ce titre la question de sortir les bureaux du bâtiment est également valable pour le Centre d'art contemporain (CAC) et le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). Il indique qu'en sortant le FMAC et en profitant d'un nouveau quartier, ce qui est un geste en soi politique, il y a volonté de dégager une marge de manœuvre et de donner l'exemple au CAC et au MAMCO, qui sont les partenaires du BAC, pour pouvoir remettre avec eux son avenir sur la table, dont la vocation est d'être destiné au public au sens large et pas à des bureaux. Il relève que des fonds privés seraient potentiellement prêts à être investis dans la rénovation du BAC, dans la mesure où un partenariat gagnant-gagnant peut être réanimé.

M. Kanaan revient à la question du FMAC hors les murs en annonçant qu'elle reste toujours d'actualité, mais note que cette notion d'extramuralité présuppose justement d'aller dans des endroits qui ne sont habituellement pas dévolus à la culture, et déclare qu'il existe déjà un programme de ce type, FMAC-mobile, vis-à-vis des crèches, mais qu'il a vocation à s'étendre avec des interventions plus fréquentes dans les maisons de quartier, et la volonté d'aller également vers des publics plus âgés, notamment dans les clubs d'aînés et les établissements médico-sociaux (EMS).

Il indique que cela passe aussi par l'investissement du numérique, et annonce la mise sur pied du Sentier culturel de l'art contemporain à Genève, destiné à valoriser les œuvres dans l'espace public, qui sera proposé en numérique à partir de février 2018.

Et à la question d'un commissaire sur l'avenir de l'espace libéré du FMAC, M. Kanaan répond que de nombreux problèmes se posent actuellement au BAC, ne serait-ce qu'au niveau de son accessibilité, et des éléments qui composent l'essence d'un musée moderne, et qui sont inexistantes chez lui. Il indique ensuite qu'en termes de besoin de locaux, le CAC a toujours dit qu'il avait assez de place,

surtout si les bureaux peuvent être transférés ailleurs. Il relève que le MAMCO a pour sa part trois problèmes principaux, qui sont en premier lieu la taille réduite de l'espace d'accueil, en deuxième lieu l'absence d'un accès correct de service pour l'entrée des œuvres et des marchandises, et enfin le partage peu clair des espaces du rez avec ceux du Centre de la photographie Genève (CPG) et du Commun. Il relève qu'à ce titre l'espace libéré par le FMAC pourrait être intéressant pour le MAMCO, qui est le seul à avoir un besoin accru d'espace en plus, mais que cette question a vocation à être discutée avec les trois acteurs concernés, à savoir le BAC, le MAMCO et le CAC. Il rajoute qu'il se pourrait aussi que cet espace soit idéal pour recaser le Commun dans de bonnes conditions.

M. Kanaan rajoute que la proposition sur le transfert du FMAC au Carré-Vert ne donnera pas encore toutes les réponses pour ce qui est du BAC. Il explique que ce qui est concrètement fait actuellement pour le BAC, c'est déjà de remettre à jour un cahier des charges pour le projet, et que c'est là l'étape première avant de se projeter plus loin. Il indique qu'à l'heure actuelle il espère trouver une solution qui pourrait passer par une utilisation des locaux de l'ancienne Société genevoise d'instruments de physique (SIP), qui sont toujours vides. Il précise qu'une discussion va être reprise avec la Caisse de pension de l'Etat de Genève qui en est propriétaire pour tenter de trouver une entente. Et que si les bureaux du MAMCO pouvaient s'installer à côté, il y aurait un gain d'espace considérable selon lui, et espère enfin pouvoir avancer sur ces questions complexes le plus rapidement et le mieux possible.

A une question d'une commissaire sur les investissements en matière de photographie. M. Kanaan souligne d'ailleurs que c'est le seul acteur culturel à avoir eu une augmentation de subvention depuis qu'il est en fonction, quand bien même elle est modeste.

Un commissaire demande si des informations sur le calendrier du dossier MAH sont déjà communicables (cf. annexe I, p. 23, dia. 14).

M. Kanaan répond que les informations sur le calendrier qu'il va fournir sont encore à prendre avec une certaine prudence. Il indique qu'il y a une confirmation du mandat pour aller de l'avant, et que la commission d'experts en charge de la définition du nouveau projet culturel travaille actuellement en rapport très étroit avec les équipes du musée, et ce dans une atmosphère constructive. Il relève que ce point est particulièrement important, étant entendu que la commission avait besoin de précisions sur les collections, pour pouvoir dessiner le parcours prévu en son sein. Il note qu'une visite a été récemment effectuée à Amsterdam au Rijksmuseum, qui est un exemple en la matière. Il précise que cette visite a été très utile pour voir concrètement l'on peut mettre en place un parcours qui fasse sens dans le musée, et qui puisse y intégrer également des collections plus particulières.

M. Kanaan indique que la commission travaille actuellement dessus pour pouvoir présenter un rapport sur le sujet au premier semestre de l'année prochaine, ce rapport devant servir de base à un programme, avant de pouvoir initier les démarches classiques, soit crédit d'étude et concours. Il précise que le crédit d'étude serait déposé à l'horizon 2019, sachant qu'il faut avoir d'ici là la réponse du Canton au sujet de l'Ecole des beaux-arts. Et qu'à titre personnel il aimerait intégrer dans le projet une composante urbanistique dans la discussion, en pensant non seulement le renouvellement dans son périmètre immédiat, mais en réfléchissant à la liaison avec la Vieille-Ville et le bastion de Saint-Antoine. Il note à ce titre que si l'on se place du point de vue d'un visiteur, l'emplacement au sein de la ville est actuellement mal conçu, et particulièrement en termes de qualité de la transition urbaine. Il espère voir toutes les options qui pourraient faire débat intégrées au sein de la discussion générale, par exemple savoir ce qu'il en sera de l'usage ou non de la Butte dans le nouveau projet.

M. Kanaan parle de l'horizon 2019-2020 pour le crédit d'étude. Il déclare que d'ici là le Conseil administratif a pour objectif de pouvoir maintenir l'ouverture du musée, ce qui n'est pas anodin, expliquant que c'est notamment pour cela qu'est mentionnée dans le PFI la «Couverture provisoire de la toiture» du MAH (cf. annexe II, p. 24, fig. 2, N° 042.009.20). Il précise à ce titre que le musée était effectivement en mauvais état, cela a été signalé à l'occasion de la dernière votation le concernant, et que par conséquent la fermeture devenait malheureusement une piste, précisant que pour l'instant il est maintenu ouvert à bout de bras, mais qu'une ouverture jusqu'à l'horizon 2020 reste difficile en l'état, si l'on n'y effectue pas la couverture prévue dans le PFI.

M<sup>me</sup> Koelliker rajoute que s'il n'y a pas de référendum demandé ni de recours massifs contre le nouveau projet, le calendrier pourra suivre son cours comme prévu, avec un crédit de construction prévu pour 2023, et l'ouverture du chantier en 2024.

M. Kanaan relève qu'une ouverture après chantier serait donc prévue à l'horizon 2025-2026. Il rappelle que si l'on regarde d'autres projets, comme celui du pôle muséal de Lausanne, on est dans des délais de ce type, avec une durée de onze ans dans ce cas, et relève que cela est également vrai pour l'ouverture du MEG, qui a mis treize ans à être achevé. Il note qu'au vu de ce temps long, si le musée veut rester ouvert jusqu'en 2025-2026, et même si on ne dépense pas un franc de plus que prévu d'ici là, il est possible que Conseil municipal sera saisi d'une ou de plusieurs demandes de crédit. Il cite en exemple le cas des verrières, qui demandent absolument à ce que l'on travaille dessus rapidement. Il fait remarquer que de tels travaux permettraient, s'ils sont votés, de prendre de l'avance sur la rénovation globale à venir. Il conclut qu'on a cependant affaire là à un choix politique, et que si le Conseil municipal marque sa préférence pour un crédit global, il faudra dès lors fermer le musée.

Une commissaire s'interroge sur les anciens locaux servant de dépôts aux collections du MAH et s'ils vont être conservés pour ce dernier, sachant que les collections vont progressivement libérer ces espaces pour s'installer dans le dépôt patrimonial prévu au Carré-Vert. Elle demande ensuite si l'espace prévu pour les collections est anticipé dans le projet futur ou est destiné à rester dans les murs.

M. Kanaan indique que le dépôt patrimonial inclut déjà un espace où les collections du MAH pourront être centralisées, sachant que cela permet une économie de location non négligeable par rapport à la situation actuelle. Il note que ces dépôts privés présentent en plus l'inconvénient, pour certains d'entre eux, de ne pas être totalement à jour au niveau des normes de conservation. Il relève que si le crédit de rénovation avait été voté l'année passée, le MAH aurait été traité en priorité dans ce nouveau dépôt, pour y déposer les œuvres exposées durant la durée du chantier, ce qui n'est plus d'actualité immédiate. Il précise qu'il faut en cela rester très attentif à la question de la conservation des œuvres par rapport aux problèmes de températures dans le bâtiment, et que c'est pour cela qu'il convient d'analyser quel est le minimum vital pour pouvoir garantir une ouverture jusqu'au début du chantier.

La même commissaire observe que l'on ne peut donc pas être en mesure d'anticiper les espaces nécessaires, sachant qu'on est dans un manque de place permanent pour exposer les œuvres conservées.

M. Kanaan répond que tout musée digne de ce nom n'expose généralement que 5% à la fois de ses fonds, relevant par ailleurs que pas tous les objets présents dans les collections n'ont un intérêt à être exposés, bien qu'ils puissent servir à des études scientifiques. Il note l'importance de pouvoir proposer des expositions temporaires exploitant les objets non exposés mais dignes d'intérêt public, et que l'espace permettant de telles expositions est pour l'instant le Musée Rath, qui est situé en dehors du musée principal dont il dépend. M. Kanaan ajoute que le nouveau projet doit permettre d'intégrer au MAH même un espace pour les expositions temporaires d'environ 1500 m<sup>2</sup>.

Un commissaire demande pourquoi il est fait mention dans la présentation PowerPoint de 47 millions de francs en actif (cf. annexe I, p. 18, dia. 3), alors que la brochure articule un chiffre d'environ 49 millions de francs (cf. annexe II, p. 25).

M<sup>me</sup> Koelliker répond qu'il y a effectivement une erreur dans le document papier, et confirme qu'il s'agit bien du chiffre proche de 49 millions de francs articulé dans la brochure qui est correct par rapport aux pourcentages présentés.

Un commissaire demande s'il est possible de disposer de détails supplémentaires sur la question de la numérisation des collections et du patrimoine

intellectuel genevois (cf. annexe I, p. 19, dia. 6, et annexe II, p. 24, figures 1 et 2, N<sup>os</sup> 041.034.02 et 041.034.06).

M. Kanaan propose de revenir à une séance de la commission des arts et de la culture avec les experts qui s'en chargent pour aborder spécifiquement ce sujet. Il annonce néanmoins pouvoir fournir quelques informations maintenant, et déclare tout d'abord que toute institution patrimoniale qui se respecte, et qui dispose d'un patrimoine qui n'est pas accessible directement au public, notamment pour des raisons de fragilité et de préciosité de certains pans de ce patrimoine, a la nécessité de le numériser pour le rendre plus accessible au public. Il cite notamment à cet égard l'exemple de textes anciens présents à la BGE, ainsi que de photographies, dont la fragilité ne permet pas de les consulter en libre accès. Il dit que la numérisation permet de lever cet obstacle et permet au public de consulter de tels documents en ligne très facilement, en ayant aussi la possibilité de mener avec la même facilité des recherches croisées.

Il indique que Genève, comme d'autres villes, commence à se rendre compte qu'elle a des trésors de données, et qu'elles n'attendent qu'à être numérisées pour pouvoir être aisément accessibles à toutes et tous. Il relève que la première chose que la BGE a faite c'est de numériser le catalogue pour faciliter les recherches de documents. Il cite ensuite le cas de la bibliothèque cantonale de Zurich, qui a reçu 10 millions de francs de la part de l'équivalent local de la Loterie romande pour procéder à la numérisation des pièces les plus importantes de ses collections, qui sont maintenant consultables en libre accès sur le site de cette institution.

Il évoque également le cas genevois de la numérisation du relief Magnin, réalisée grâce à un don privé, et qui a vocation à constituer une plate-forme pour procéder à des études comparatives sur le territoire et son histoire, ainsi que des utilisations à des fins pédagogiques et/ou ludiques. Il précise que les données émanant de cette numérisation seront en libre accès, contrairement aux données accumulées par le secteur privé, et qui sont souvent appelées à ne pas être rendues publiques.

M. Kanaan rajoute qu'un travail est effectué actuellement avec M. Kaplan, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), pour se doter du matériel permettant de numériser des documents sans avoir besoin de procéder par une numérisation page après page, comme cela a dû être fait pour le *Journal de Genève*, relevant que cela apporterait un gain de temps important.

En l'absence d'autres questions la présidente remercie l'ensemble des commissaires, M. Kanaan et M<sup>me</sup> Koelliker.



**Séance du 30 octobre 2017**

La présidente propose aux commissaires de prendre acte du 13<sup>e</sup> PFI.

Les commissaires prennent acte à l'unanimité du 13<sup>e</sup> PFI.

*Annexes:* citées (à consulter sur internet)